

LES VOYAGES
La Libre

MAROC

Les villes Impériales et splendeurs du désert

La Libre Escapade

Du 1^{er} au 11 octobre 2026

Preference

MAROC ET VILLES IMPÉRIALES : L'ÉLÉGANCE D'UN HÉRITAGE MILLÉNAIRE.

Le Maroc est un pays riche en authenticité dans lequel vous découvrirez la légendaire hospitalité de ses habitants, sa culture musicale et artistique, sa gastronomie traditionnelle ainsi que des paysages à couper le souffle.

Des ksour, des riads et des medersas jalonnent l'itinéraire des villes impériales que sont Rabat, Fès et Meknès à l'architecture ancestrale. Les splendides oasis de Ouarzazate et de Ait Ben Haddou constituent les points d'accès au désert du Sahara.

Au pied de l'Atlas se dévoile Marrakech avec sa médina, son marché, ses souks extraordinaires, sa palmeraie, ses jardins et ses nombreux palais richement décorés : sans aucun doute, un magnifique point d'orgue final !

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Vols directs au départ de / vers Bruxelles

VISITES

Visite des 4 villes impériales : Rabat, Meknès, Fès et Marrakech

SAISON

La saison idéale pour découvrir le pays

LOGEMENT & PENSION COMPLETE

La pension complète et l'hébergement dans des hôtels de charmes 4 et 5**

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles



VOTRE PROGRAMME

JEUDI 1 OCTOBRE

BRUXELLES ✈ CASABLANCA

En fin d'après-midi, envol de Bruxelles-Zaventem à destination de Casablanca avec la compagnie aérienne Royal Air Maroc. Dîner à bord.

Arrivée à l'aéroport de Casablanca Mohamed V en cours de soirée.

Casablanca est la capitale économique du pays et une ville riche d'un patrimoine architectural des années 30. Rendue célèbre par le film hollywoodien du même nom, elle est aujourd'hui l'un des symboles du Maroc moderne.

Accueil par votre guide local francophone et transfert à l'hôtel **Art Palace Suites & Spa 4*+ (1 nuit)**. Installation et nuitée.

VENDREDI 2 OCTOBRE

CASABLANCA – RABAT (+/- 90 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Le matin, **tour d'orientation de Casablanca**, capitale économique du pays.

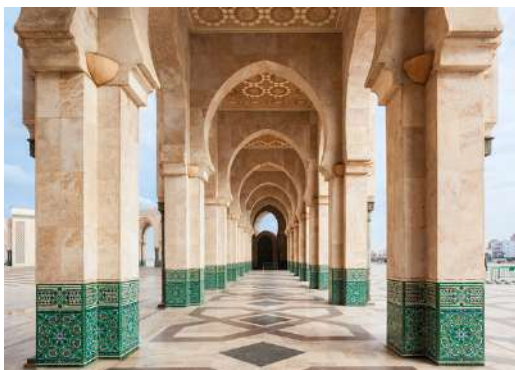
Visite extérieure de la **grande Mosquée Hassan II**, véritable chef d'œuvre de l'architecture Arabo-musulmane alliant tradition, modernité, technologie de pointe et art décoratif marocain.

Selon le Coran, « le trône de Dieu est sur l'eau ». C'est pour cette raison que le roi Hassan II fit ériger sa mosquée en partie sur la mer. De grands artisans de tout le pays y travaillèrent usant de toutes leurs techniques pour la construction d'un grand toit ouvert pour que les trois éléments de la vie selon l'Islam soient représentés ici : l'air, la terre et l'eau.

Continuation des visites avec la **colline résidentielle d'Anfa**, aujourd'hui le Beverly Hills de la Ville blanche. Les amateurs d'architecture seront intéressés par la flânerie dans ces allées de villas cernées de luxuriants jardins.

Découverte de la corniche **Aïn Diab**. Sur environ deux kilomètres, la plage et le littoral ont été aménagés pour la promenade et la détente.

Direction la **Place Mohamed V**, le cœur du quartier administratif de Casablanca où se trouvent le Palais de justice, la Préfecture, la Poste et la Banque. Sa particularité réside dans son architecture moderne et ses monuments surprenants comme la statue du Général Lyautey érigée après la première guerre mondiale.





Déjeuner dans un restaurant local et route en direction de **Rabat**.

Rabat, la capitale du pays et ville impériale, fut fondée au 10^e siècle. Ville impériale et cité moderne à la fois, Rabat allie médina traditionnelle, boulevards coloniaux et institutions contemporaines. Elle est également très agréable grâce à sa situation en front de mer et à son passé historique qui font que patrimoine naturel et culturel s'allient à merveille.

Visite extérieure du symbole de Rabat, le minaret appelé : **la Tour Hassan**.

Érigée au 12^e siècle, elle est l'unique vestige de ce qui aurait dû être une des plus grandes mosquées du monde musulman. Le projet ambitieux, s'il en est, fut abandonné à la mort de son commanditaire, le sultan Yacoub el Mansour en 1199.

Ensuite, continuation vers le **mausolée de Mohammed V** qui se dresse en face de la Tour Hassan.

Visite extérieure.

Il perpétue le souvenir du Sultan qui permit au Maroc d'accéder à l'indépendance. Le mausolée fut édifié par l'architecte vietnamien VO TAN qui s'inspira de l'architecture traditionnelle des nécropoles royales.

C'est également un splendide monument de style arabo-andalou dans lequel se trouvent les tombeaux du sultan Mohamed Ben Youssef et de ses deux fils. Ils étaient très appréciés par le peuple grâce à leurs positions contre les lois antisémites durant la seconde guerre mondiale et pour avoir obtenu l'indépendance du Maroc.

Enfin, vous terminez par la visite de **jardins des Oudayas et le Palais Royal**.

Elaboré dans les années 20, par l'architecte Maurice Tranchant de Lunel, le Jardin des Oudayas est l'exemple type d'un jardin de Riad. Protégé par des remparts, ce jardin se compose de quatre plates-bandes bordées d'oliviers, d'orangers, de tamaris, de rosiers, de lauriers, de bananiers, de daturas, et de citronniers.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel **La Tour Hassan Palace 4*+ (1 nuit)**.

SAMEDI 3 OCTOBRE

RABAT – VOLUBILIS – MEKNES – FES (+/-280 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Le matin, direction **Volubilis**, l'un des sites archéologiques les plus emblématiques d'Afrique du Nord.

Fondée au 3^e siècle av. J.-C. par les Carthaginois, elle devint un centre urbain florissant sous la domination romaine à partir du 1^{er} siècle ap. J.-C., en tant que capitale de la province de Maurétanie Tingitane. La ville prospéra grâce à l'agriculture, notamment l'huile d'olive, et connut une forte romanisation, comme en témoignent ses rues pavées, ses temples, son capitole et ses superbes mosaïques. Après le retrait romain au 3^e siècle, Volubilis continua d'être habitée par des communautés berbères et chrétiennes, avant d'être progressivement abandonnée. Elle est aujourd'hui classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Continuation vers **Meknès**, l'une des quatre villes impériales du pays.

Fondée au 10^e siècle par une tribu berbère, elle connut son apogée au 17^e siècle sous le règne du sultan Moulay Ismaïl, qui en fit sa capitale. Inspiré par Versailles, il fit construire d'immenses murailles, palais, greniers et écuries, transformant la ville en une forteresse prestigieuse mêlant styles andalous, mauresque et européen. Meknès reflète ainsi le raffinement de l'art islamique marocain et l'ambition impériale alaouite. La médina et les monuments de cette époque sont aujourd'hui classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Déjeuner dans un restaurant local.

Promenade dans la jolie ville de **Meknès**, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1996.

*Aménagée au 17^e siècle par le sultan Moulay Ismaïl, la **place El Hedim** servait de lieu d'annonce des édits royaux et de démonstration de pouvoir. Bordée de souks et de cafés traditionnels, elle forme un vaste parvis animé entre la médina et les monuments impériaux, évoquant l'organisation des grandes places maghrébines où se mêlaient commerce, politique et vie populaire.*

*Édifiée au 17^e siècle, **Bab El Khémis** est l'une des portes fortifiées les plus anciennes de Meknès. Elle marquait l'accès occidental à la médina et à son marché hebdomadaire, d'où son nom. Sa silhouette massive, flanquée de bastions, témoigne de l'importance stratégique des enceintes urbaines sous Moulay Ismaïl, qui transforma Meknès en capitale impériale.*

*Considérée comme l'une des plus remarquables portes monumentales du Maroc, **Bab Mansour** fut achevée en 1732 sous le règne du sultan Moulay Abdallah. Conçue par un architecte chrétien converti à l'islam, son décor en zelliges verts, colonnes de marbre et calligraphies coraniques symbolise l'art impérial au service du pouvoir dynastique. Elle reliait la ville impériale à la médina.*





Dernière demeure du puissant sultan alaouite Moulay Ismaïl (1672-1727), le **mausolée Moulay Ismaïl** est un chef-d'œuvre d'architecture funéraire marocaine. Son décor sobre et raffiné mêle stucs sculptés, bois de cèdre peint et zelliges, dans un équilibre harmonieux. C'est l'un des rares sanctuaires musulmans accessibles aux non-musulmans, dans le respect des volontés historiques du protectorat.

Dans une démarche rare au Maroc, la mosquée, d'époque alaouite, est ouverte aux visiteurs non musulmans. Elle permet d'admirer de près l'architecture religieuse traditionnelle, fondée sur une géométrie sacrée, des arcs brisés, des minbars en bois ciselé et une salle de prière épurée, baignée de lumière et de silence. Un témoignage précieux du patrimoine spirituel de Meknès.

Élément central du complexe impérial de Moulay Ismaïl, **les greniers de Heri es-Souani** étaient conçus pour stocker vivres et fourrage destinés à l'armée et aux écuries royales. L'ingéniosité de leur construction, avec des murs épais, des systèmes de ventilation et un accès hydraulique depuis un bassin adjacent, témoigne du génie logistique de l'époque.

Ensuite, continuation de la route vers **Fès**, la 3^{ème} ville impériale de ce séjour.

Arrivée à l'hôtel **Sahrai 4*+** (2 nuits).

Installation, dîner et nuitée.

DIMANCHE 4 OCTOBRE

FES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Cette journée sera consacrée à la **visite de Fès, berceau de la civilisation marocaine et de sa Médina inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981.**

Fès est la capitale spirituelle du Maroc, avec ses 220 mosquées et confréries religieuses. Une ville pleine de charme, véritable exemple d'une cité orientale traditionnelle puisqu'elle n'a presque pas changé depuis le 12e siècle. Dans sa médina, la plus vieille et la plus grande du monde, vous aurez l'impression que le temps s'est arrêté dans une atmosphère des mille et une nuits.

La visite débute par la **Médersa Attarine.**

La Médersa Attarine est l'une des plus belles écoles coraniques de Fès, située près de la mosquée Al Quaraouiyine, dans la médina. Construite entre 1323 et 1325 sous le règne du sultan mérinide Abou Saïd Othman, elle servait à la fois de lieu d'enseignement religieux et de logement pour les étudiants.

Découverte de la place et de la **fontaine Nejjarine.**

La fontaine Nejjarine, exemple remarquable d'artisanat local, est très souvent photographiée, avec son auvent en cèdre coiffé de tuiles vertes et complètement recouverte de Zelliges émaillés. Le plus vaste caravansérail de la ville occupe un pan entier de la Place Nejjarine. Sa large façade ornée de stucs et de zelliges et sa haute porte en cèdre sculpté ouvrent sur un somptueux patio. Ce magnifique bâtiment à l'architecture hispano-mauresque fut restauré en 1998 à l'initiative du riche mécène Karim Lamrani.

Continuation vers la **mosquée Al Karaouiyine (visite extérieure), située au coeur de la médina de Fès.**

*Fondée en 859 à Fès par Fatima al-Fihriya, la **mosquée Al Karaouiyine** est l'une des plus anciennes universités du monde encore en activité. Centre spirituel et intellectuel majeur, elle a formé de grands savants musulmans. Son architecture sobre et élégante reflète l'héritage des grandes dynasties marocaines.*

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, visite de **Fès El Jedid, son enceinte et son palais royal Dar al-Makhzen.**

Fès el-Jdid, signifiant "Fès la Nouvelle", est un quartier historique de Fès fondé en 1276 par le sultan mérinide Abou Youssef Yaqub. Conçu comme une cité royale fortifiée distincte de Fès el-Bali, il servait de centre administratif et militaire pour la dynastie mérinide.

En soirée, retour à l'hôtel. Diner et nuitée.





LUNDI 5 OCTOBRE

FES – MIDELT – ERRACHIDIA (+/- 335 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Le matin, départ pour **Errachidia** via Ifrane, station climatique de montagne dans le moyen Atlas, située au coeur d'une forêt de cèdes.

Errachidia est une ville du sud-est du Maroc, située aux portes du désert, entre le Moyen Atlas et le massif du Tafilalet. Fondée en 1912 sous le nom de Ksar Es Souk, elle fut rebaptisée Errachidia en hommage au prince Moulay Rachid. C'est une étape stratégique entre le nord du pays et les régions sahariennes, notamment Merzouga et les dunes de l'Erg Chebbi. Entourée de palmeraies, d'oasis et de ksour, Errachidia reflète l'identité amazighe et saharienne du Maroc. Elle est aussi connue pour sa vallée du Ziz, ses paysages arides spectaculaires et son hospitalité chaleureuse.

La journée sera ponctuée de magnifiques arrêts à travers les paysages du Sud marocain.

Déjeuner à Midelt.

En soirée, arrivée à l'hôtel **Kenzi Rissani 3*+** à Errachidia, ville étape entre Fès et Merzouga et donc idéal pour une escale confortable avant de poursuivre vers le désert.

MARDI 6 OCTOBRE

ERRACHIDIA – EFOUD – MERZOUGA (+/- 270 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Le matin, route vers Erfoud par la spectaculaire vallée du Tafilalet.

Talifalet qui signifie « la mer de palmiers » est un ensemble d'oasis dans une région désertique parsemée de petits villages.

Arrivée à Erfoud, située dans la palmeraie de Tafilalet, en passant par les gorges du Ziz et le lac du barrage Hassan Addakhil.

Déjeuner en cours de route et continuation vers Merzouga en 4x4.

Diner et nuit dans le **Merzouga Luxury Camp**.

MERCREDI 7 OCTOBRE

MERZOUGA – TINGHIR – DADES – SKOURA (260 KM)

Petit déjeuner au camp et départ pour Dadès, en empruntant la « **Route des Mille Kasbahs** » en passant par Tinghir.

Considérée comme l'une des plus belles oasis du Maroc, Tinghir est un ancien poste militaire construit en terrasse au pied d'une magnifique palmeraie et voie d'accès aux impressionnantes Gorges du Todra.

Visite des Gorges du Todra, un des paysages les plus extraordinaires du Maroc, avec des falaises en grès rose atteignant plus de 300 mètres de hauteur.

Déjeuner dans les gorges.

Départ le long de la route des mille kasbahs pour Boumalne. Incursion dans la magnifique vallée du Dadès, à travers des montagnes ocre et brunes surplombant de rafraîchissantes oasis bordées de ksour en terre crue.

Dîner et logement à l'hôtel **Les Jardins de Skoura 4***.

JEUDI 8 OCTOBRE

SKOURA – AIT BEN HADDOU – MARRAKECH (260 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel et départ vers Marrakech, avec un arrêt à Ait Ben Haddou, petit village marocain inscrit au patrimoine de l'UNESCO. Sur la route, les palmiers sont alors remplacés par des vergers et des jardins bien irrigués.

Visite du Ksar d'Aït Ben Haddou.

Ensemble de bâtiments de terre entourés de murailles, le ksar est un type d'habitat traditionnel présaharien. Les maisons se regroupent à l'intérieur de ses murs défensifs renforcés par des tours d'angle. Aït-Ben-Haddou, situé dans la province de Ouarzazate, est un exemple frappant de l'architecture du Sud marocain.

Ce village fortifié a servi de toile de fond à bien des aventures cinématographiques dont « Lawrence d'Arabie ».

Déjeuner dans un restaurant local et départ pour Marrakech à travers les montagnes du Haut Atlas et le col du Tizin' Tichka.

Arrivée en soirée à Marrakech. Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Radisson Blu 4*** (3 nuits).





VENDREDI 9 OCTOBRE

MARRAKECH

Petit déjeuner à l'hôtel.

Cette journée sera consacrée à la visite de cette dernière ville impériale : Marrakech.

Le matin, visite d'un des jardins les plus connus au monde : **les jardins Majorelle**.

Les Jardins Majorelle sont l'un des lieux les plus emblématiques de Marrakech, mêlant nature, art et histoire dans un cadre unique. Créés dans les années 1920 par le peintre français Jacques Majorelle, ces jardins botaniques sont conçus comme une œuvre vivante, où se côtoient plantes exotiques, bassins apaisants et couleurs éclatantes.

Le site est particulièrement célèbre pour son bleu intense, connu sous le nom de « bleu Majorelle », qui habille les bâtiments et crée un contraste saisissant avec le vert luxuriant de la végétation. On y trouve des espèces venues du monde entier : cactus, bambous, palmiers et plantes aquatiques, soigneusement disposés pour offrir une promenade sensorielle et dépayssante.

Dans les années 1980, les jardins ont été sauvés de l'abandon par le couturier Yves Saint Laurent et son partenaire Pierre Bergé, qui les ont restaurés avec passion. Aujourd'hui, ils abritent également le Musée Yves Saint Laurent Marrakech, dédié à l'œuvre du célèbre créateur.

Lieu de calme au cœur de l'agitation de la ville, les Jardins Majorelle attirent chaque année des milliers de visiteurs venus admirer leur beauté et leur atmosphère paisible. Ils représentent un véritable hommage à la créativité et à l'amour de la nature.

Continuation des visites avec le **Palais Bahia**, exemple d'une riche demeure princière du siècle dernier, et la **Place Djemaa el Fna**.

*Le **Palais Bahia** fut édifié vers la fin du 19^e siècle par Ba Ahmed, Grand Vizir (Premier Ministre) des Sultans Moulay Hassan et Moulay Abdelaziz. Sa construction dura sept ans et répond aux besoins spécifiques de la vie seigneuriale : succession d'appartements privés ou de réceptions entourant des patios garnis d'arbres et de fleurs, cour d'honneur pavée de marbre et de zelliges (mosaïques traditionnelles), quartier du harem et chambres des favorites, et un très beau jardin mauresque planté de cyprès, oranges, jasmins et bananiers*

*Sur **cette célèbre place** se produisent chaque fin d'après-midi, conteurs, montreurs d'animaux, vendeurs de "gris- gris" et de médecines populaires, danseurs Gnaouas descendants des anciens esclaves Guinéens et... arracheurs de dents tout cela dans un décor pittoresque.*

Les Souks de la ville ancienne sont certainement les plus colorés et les plus animés d'Afrique, où les professions sont regroupées par corporations : souk des teinturiers, souks des forgerons, des babouchiers, des marchands de tissus, des épices etc...

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, **visite du jardin secret.**

Le Jardin Secret est un véritable havre de paix niché au cœur de la médina de Marrakech. Derrière ses murs discrets se cache un ensemble de jardins traditionnels qui témoignent de l'art de vivre marocain et de l'ingéniosité architecturale islamique.

Remontant à la dynastie saadienne, ce lieu historique a été restauré au 21^e siècle afin de retrouver toute sa splendeur. Le site se compose principalement de deux jardins distincts : un jardin exotique, riche en plantes venues des cinq continents, et un jardin islamique, organisé selon une géométrie rigoureuse symbolisant l'harmonie et l'équilibre.

L'eau y joue un rôle central, comme dans de nombreux jardins arabo-andalous. Grâce à un système hydraulique traditionnel sophistiqué, elle alimente fontaines et bassins, apportant fraîcheur et sérénité aux visiteurs. Ce savoir-faire illustre parfaitement les principes de l'architecture islamique, où nature et spiritualité sont intimement liées.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.





SAMEDI 10 OCTOBRE

MARRAKECH

Le matin, début des visites avec la **Medersa Ben Youssef, inscrite à l'UNESCO**.

La Ben Youssef Medersa de Marrakech est une école islamique historique située au coeur de Marrakech, au Maroc. Construite au 14^e siècle, cette madrasa était autrefois la plus grande école islamique en Afrique du Nord et est maintenant inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cet essai abordera l'histoire de la Medersa Ben Youssef de Marrakech, son architecture et son importance pour la ville de Marrakech.

Ensuite, visite de **Dar el Bacha**, l'un des palais les plus prestigieux de Marrakech, symbole de raffinement architectural marocain.

Construit au début du 20^e siècle, le Dar el bacha fut la résidence du puissant pacha de la ville, Thami El Glaoui, figure influente de l'histoire du Maroc.

Ce palais se distingue par la richesse de ses décors : zelliges colorés, plafonds en bois sculpté, stucs finement ciselés et vastes patios baignés de lumière. Chaque détail témoigne du savoir-faire artisanal marocain et de l'élégance propre aux demeures aristocratiques de l'époque.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation des visites avec une belle balade **dans la médina et ses souks**, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Fondée au 11^e siècle sous la dynastie des Almoravides, la médina s'est développée au fil des siècles en un centre économique, culturel et spirituel majeur. On y découvre une multitude de trésors : riads cachés, palais anciens, mosquées et médersas, témoignant de la richesse de l'histoire marocaine.

Les souks, organisés par corps de métiers, offrent une immersion unique dans l'artisanat local : tapis, poteries, lanternes, épices et textiles. L'effervescence y est constante, mêlant couleurs, odeurs et sons dans une atmosphère typique et authentique.

Visite extérieure de la Mosquée de la Koutoubia, contemporaine de la Giralda de Séville, et dont le minaret haut de 77 m est devenu l'emblème de la ville.

L'une des plus vastes mosquées de l'Occident musulman, et peut-être la plus belle dans son unité harmonieuse. Elle marque avec une éloquence chaque jour affirmée, l'étape Almohade de l'art hispano-mauresque, qui permet de concilier une apparente simplicité avec une merveilleuse habileté et un luxe discret.

Reste de l'après-midi libre.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel.

DIMANCHE 11 OCTOBRE
MARRAKECH ✈ BRUXELLES

Transfert matinal à l'aéroport de Marrakech pour les formalités d'enregistrement.

Envol direct avec la compagnie Royal Air Maroc à destination de Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en début d'après-midi.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



HEBERGEMENTS

ART PLACE SUITES & SPA 4*+ - CASABLANCA

NOMBRE DE NUITÉES : 1

Situé à Gauthier, dans le centre de Casablanca, l'Art Palace Suites & Spa est un hôtel de luxe qui propose des suites spacieuses à thème. La décoration de chaque suite de l'Art Palace est inspirée par une célébrité ou un personnage international. L'établissement dispose d'un spa, d'un restaurant et d'espaces élégants, offrant un cadre confortable et raffiné.



LA TOUR HASSAN PALACE 4*+ - RABAT

NOMBRE DE NUITÉES : 1

Situé au cœur de Rabat, le La Tour Hassan Palace incarne le raffinement de l'hospitalité marocaine dans un cadre prestigieux. Inspiré de l'architecture hispano-mauresque, l'hôtel allie élégance traditionnelle et confort moderne. Véritable institution de la capitale, il accueille depuis des décennies voyageurs et personnalités dans un décor empreint d'histoire.



HOTEL SAHRAI 4*+ - FES

NOMBRE DE NUITÉES : 2

Le Hotel Sahrai à Fès est un hôtel moderne qui domine la ville depuis une colline, offrant de larges vues sur la médina et ses environs. Alliant design contemporain et touches inspirées de l'architecture marocaine, il propose des chambres élégantes, plusieurs restaurants, un spa et une piscine, pour un séjour raffiné mêlant confort moderne et immersion dans l'ambiance de Fès.



KENZI RISSANI 3*+ - ERRACHIDIA

NOMBRE DE NUITÉES : 1

Situé à Errachidia, le Kenzi Rissani offre une halte confortable au cœur de la région du sud-est marocain. Alliant touches marocaines et confort moderne, l'établissement propose des chambres et suites élégantes, plusieurs restaurants, une piscine et des espaces de détente, idéal pour se ressourcer avant de partir à la découverte des paysages désertiques et des montagnes environnantes.



MERZOUGA LUXURY CAMP - MERZOUGA

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé aux portes des dunes de l'Erg Chebbi, Merzouga Luxury Camp offre une expérience raffinée au cœur du désert. Le camp propose de luxueuses tentes tout confort avec vue sur les dunes, dans un cadre enchanteur, propice au dépaysement, ainsi qu'une cuisine marocaine authentique.



LES JARDINS DE SKOURA 4* - SKOURA

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé à Skoura, Les Jardins de Skoura offre un cadre paisible au cœur de l'oasis, où le charme du paysage palmier se mêle à une ambiance chaleureuse et raffinée. L'établissement propose des chambres et villas confortables entourées de jardins verdoyants, une piscine, ainsi qu'un restaurant mettant en valeur les saveurs locales.



RADISSON BLU 4* - MARRAKECH

NOMBRE DE NUITEES : 3

Situé à Marrakech, le Radisson Blu Hotel, Marrakech Carré Eden offre un cadre moderne et élégant, alliant confort et ambiance raffinée. L'établissement propose des chambres contemporaines, un restaurant et un bar inspirés du concept Lila, ainsi qu'un spa et un espace fitness dédiés à la détente. Une adresse idéale pour un séjour agréable, mêlant bien-être et qualité de service.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage les citoyens de nationalité belge doivent être en possession d'un **passport international en cours de validité**. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Le réseau routier est correct sur les grands axes et moyen sur les axes secondaires, ce qui implique une conduite et une vitesse prudente. Les déplacements sont donc un peu longs mais inéluctables pour une bonne découverte du pays.

L'ordre des visites pourrait être modifié en fonction des aléas du trafic, des conseils du guide, de la fatigue des participants, des conditions météo, etc.

Les hôtels et restaurants dans les pays musulmans se réservent le droit de ne pas servir d'alcool. Il se peut que lors de ce voyage, vous ne deviez vous contenter que de boissons non-alcoolisées lors des repas.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

- | | | |
|---|-------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> A PARTIR DU 01/07 | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : | 4.795 € |
| <input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE : | 1.400 € | |

CE PRIX COMPREND

- ✍ Les vols directs A/R à partir de Bruxelles-Zaventem en classe économique avec la compagnie aérienne Royal Air Maroc.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
- ✍ Les transferts et transports en autocar climatisé tel que décrit dans le programme
- ✍ L'hébergement dans les hôtels mentionnés (ou similaires)
- ✍ La pension complète (excepté le petit déjeuner du dernier jour)
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ Les services d'un guide local francophone
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- ✍ La TVA d'application
- ✍ La prime du Fonds de Garantie

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✍ Le petit déjeuner du dernier jour
- ✍ Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances
- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 08/04/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: LES VILLES IMPÉRIALES ET SPLENDEURS DU DÉSERT la libre découverte - du 1^{er} AU 11 OCTOBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

A PARTIR DU 01/07 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 4.795 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : 1.400 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : LES VILLES IMPÉRIALES ET SPLENDEURS DU DÉSERT LA LIBRE DÉCOUVERTE - DU 1^{ER} AU 11 OCTOBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **1 septembre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Maroc - D.4030

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysmes naturels sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.